

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Die, vendredi 26 mars 2021

Contrat Local de Santé du Diois : Point d'étape

Le cinquième comité de pilotage du Contrat local de santé du Diois s'est tenu ce vendredi 26 mars 2021 pour faire un point de situation sur les actions engagées.

Vendredi 26 mars 2021, s'est tenu le cinquième comité de pilotage du Contrat local de santé du Diois, sous la co-présidence d'Alain MATHERON, président de la communauté de communes du diois, de Zhour NICOLLET, directrice de la délégation de la Drôme de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et de Camille DE WITASSE THEZY, Sous-Préfète de l'arrondissement de Die.

Un contrat local de santé ambitieux d'une durée de 5 ans

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Diois a été signé le 21 janvier 2019 pour une durée de cinq ans et rassemble 10 signataires : la communauté des communes du Diois, l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes, la préfecture de la Drôme, le département de la Drôme, le centre hospitalier Drôme Vivarais, le centre hospitalier de Die, la Caisse primaire d'assurance maladie, la caisse d'allocation familiale, la MSA et l'académie de Grenoble. La Mairie de Die et l'Espace social et culturel du Diois (ECD) sont également partenaires du CLS.

Il se décline autour de 3 axes et de 13 fiches action sur les sujets de la prévention, de l'offre de soins, et aussi de santé environnementale, ce sont **42 objectifs et plus d'une centaine d'actions à mener sur 5 ans**.

Une **évaluation à mi-parcours** du CLS 2019-2023 va être menée cette année, dans le but d'objectiver la dynamique partenariale et d'évaluer le degré de réalisation des objectifs et des nombreuses actions qui en découlent. Cette évaluation fera l'objet d'une **publication spécifique**.

Poursuite de la dynamique partenariale

Le comité de pilotage, suite à la fusion avec le comité de suivi de l'offre de soin dans le diois dont la dernière réunion s'est tenu le 5 novembre dernier, a le plaisir d'accueillir de nouveaux membres : la députée de la 3^{ème} circonscription de la Drôme, le sénateur de la Drôme et les conseillers départementaux du Diois et les représentants des usagers du centre hospitalier de Die. Un représentant de la CPTS une fois que cette dernière sera constituée rejoindra également le COPIL.

Cinq priorités pour l'année 2021

1. L'accès aux soins et le lien ville & hôpital

Compte tenu de la démographie médicale du territoire, cette action reste prioritaire pour **favoriser l'installation de nouveaux médecins sur le territoire**. Un pré-projet de **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)** a été validé par l'ARS et la CPAM. Il a notamment pour objectif d'améliorer l'accès à un médecin traitant, la réponse aux demandes de soins non programmées, ainsi que développer des actions de prévention.

Contacts presse

Communauté de Communes du Pays du Diois 04 75 22 47 93 / Isabelle.allemand@paysdiois.fr
ARS Auvergne-Rhône-Alpes 04 27 86 55 40 / ARS-ARA-PRESSE@ars.sante.fr
Préfecture de la Drôme 06 77 18 96 78 / pref-communication@drome.gouv.fr

Par ailleurs, la **Maison Pluriprofessionnelle de santé** (MSP), constituée d'une équipe de 18 professionnels, devrait ouvrir au second semestre 2021 et permettra de renforcer la dynamique d'exercice regroupé.

2. La santé des femmes

Un groupe de travail dédié à la « santé des femmes » s'est réuni sept fois. Les partenaires ont souhaité initier un travail au sujet **des violences faites aux femmes** afin d'évaluer le phénomène dans le Diois par le partage d'indicateurs territorialisés, de rendre lisibles les ressources pour prévenir les violences et d'accompagner au mieux les femmes concernées. Durant la période du confinement, pendant laquelle une vigilance particulière a été apportée, de nombreuses actions de sensibilisation en partenariat avec la gendarmerie et les acteurs locaux ont été renforcées.

3. La santé des personnes en situation de précarité

Un **groupe de travail « santé-précarité »** a été mis en place, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés dont l'ECD et le CCAS de la ville de Die, qui gère notamment l'accueil de jour de Die. Des actions telles que l'accès et l'organisation de **l'aide alimentaire** ont été renforcées dans le contexte de crise sanitaire. Par ailleurs, des travaux préparatoires à l'installation d'un **médiateurs santé**, dont le rôle est d'améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins de populations en situation de précarité, vont être initiés.

4. La santé mentale

Le diagnostic local de santé avait notamment mis en évidence une problématique autour du repérage et de l'accès aux soins des personnes souffrant de troubles psychiques dans le territoire. Les partenaires du territoire, en lien avec les professionnels du centre hospitalier Drôme Vivarais, ont défini, dans le cadre du **Projet Territorial de Santé Mentale**, des actions spécifiques pour le territoire du diois. Il s'agit de développer des actions de sensibilisation, de prévention et de coordination des acteurs afin, notamment, de mieux repérer et prendre en charge les personnes ayant des troubles psychiques.

5. L'autonomie

Un **diagnostic partagé** avec l'ensemble des partenaires est en cours, en lien avec le Conseil départemental et l'ECD. En priorité, il a été défini de faire connaître aux acteurs de première ligne (Maires, secrétaires de mairie, espace de vie sociale) les ressources existantes **favorisant l'accès aux droits** des personnes en perte d'autonomie.

Des projets pourront être soutenus dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

La communication au cœur de la démarche

Dans l'objectif de rendre lisible les actions menées dans le cadre du CLS auprès des professionnels et des habitants, les membres du comité de pilotage ont souhaité mettre en place des outils de communication. Ainsi, **deux plaquettes** vont être très prochainement diffusées afin de présenter un bilan des actions mises en œuvre autour des 5 axes prioritaires et les perspectives pour l'année 2021.

Une avancée pour l'hôpital et l'EHPAD

Les concertations menées par la mairie de Die, la communauté des communes du diois, le centre hospitalier de Die, le conseil départemental et l'Etat ont porté leurs fruits. Un terrain adapté, qui pourra accueillir la reconstruction de l'hôpital et de l'EHPAD sur un même site, a été proposé par le conseil municipal. Les démarches vont désormais être entreprises pour permettre la réalisation de ce projet d'envergure, nécessaire au territoire, à horizon 2025.

Pour rappel, l'Etat s'est déjà engagé à soutenir le projet global (hôpital et EHPAD) à hauteur de **15 millions d'euros**. Le Conseil Départemental participera de son côté au financement de l'EHPAD.

Contacts presse

Communauté de Communes du Pays du Diois 04 75 22 47 93 / Isabelle.allemand@paysdiois.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes 04 27 86 55 40 / ARS-ARA-PRESSE@ars.sante.fr

Préfecture de la Drôme 06 77 18 96 78 / pref-communication@drome.gouv.fr